

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 49

Artikel: D'accod !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.

Suisse et Étranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui s'abonneront au CONTEUR VAUDOIS pour 1921, recevront ce journal gratuitement dès ce jour jusqu'au 31 décembre 1920, en s'adressant à l'administration, Pré-du-Marché, 9, LAUSANNE.

Sommaire du Numéro du 4 décembre 1920. — Le petit médecin vaudois (*Prof. Arthus*). — *Lo Vilhio Dièvesa* : Medzeburrou ; — N'est pas mé. — C'est la foire... (*Mme D. Perret*). — Le village au pied des collines (*Jean des Sapins*) — Au bon vieux temps. — FEUILLET : Fille des champs (*D^r Chatelet*). — Boutades.



LE PETIT MÉDECIN VAUDOIS

VOYEZ donc l'original portrait qu'a fait du médecin vaudois, M. le professeur Arthus, doyen de la Faculté de médecine de l'Université, en installant, comme professeur d'ophtalmologie M. le Dr Jules Gonin.

Bien que ces lignes aient été déjà publiées dans un ou deux de nos journaux, il nous a paru qu'elles ont leur place toute marquée dans le *Conteur*.

* * *

« Etre Vaudois est une qualité majeure pour enseigner en une Faculté de médecine. Je m'explique :

» Il y a — peut-être beaucoup de Vaudois l'ignorent-ils ? — il y a une Ecole médicale vaudoise que l'on connaît bien par delà le Jura et les Alpes, par delà l'Atlantique ou l'Europe centrale, autant dire jusqu'au bout du monde, et qui a son histoire et ses traditions, son caractère et ses vertus, son idéal et ses principes, une école dont l'éclat très vif et très pur se maintient inaltéré depuis un siècle et au-delà. Cette école doit sa grandeur aux maîtres illustres qu'elle possède, qu'elle possède encore aujourd'hui, qui ne lui manqueront pas demain ; mais, autant qu'à ses grands chefs, elle la doit au simple soldat, elle la doit au médecin vaudois.

» En France, après la victoire, on nomma des maréchaux, on décorea des généraux, on crée des colonels, on promut des officiers, et c'est bien ; mais, tout récemment, on honora en une superbe apotheose le petit soldat français, et c'est mieux. Et je voudrais faire de même et rendre publiquement hommage au petit médecin vaudois.

» Pathologiste, l'est certes, ayant étudié congrument sur les bancs de la Faculté la médecine et la chirurgie, l'obstétrique, la psychiatrie et toutes ces disciplines qui se sont entassées chez nous ; il a prouvé par ses réponses aux examens fédéraux qu'il connaît bien les classiques, les romantiques, voire même les décadents médicaux. Mais il est pathologue avec un brin de scepticisme, et je l'en loue grandement ; il a trouvé dans ses bouquins tant d'hypothèses, de théories, de dogmes, quasi sacrés, se heurtant ou s'opposant, se bousculant ou se piétinant.

nant, s'intoxiquant, se massacrant les uns les autres, qu'il a conçu par ces tristes choses le sentiment qu'on approuve en présence de méchantes gens se cherchant querelle et qu'il est bon, quand on est bien, de ne point trop fréquenter.

« Et puis, être pathologue, somme toute, c'est connaître une science, une technique, mais ce n'est point dépasser les limites du terre-à-terre, du lamentable terre-à-terre, suffisant peut-être à certains qui ont poussé par là-bas, mais ne satisfaisant guère l'artiste qui sommeille en l'âme du petit médecin vaudois. Car il est artiste, à coup sûr, le petit médecin vaudois ! Que voulez-vous ? Il est latin !

» Heureusement, dans la clinique, il a trouvé pleinement de quoi satisfaire ses goûts, utiliser ses qualités, appliquer son rude bon sens. En fin observateur qu'il est, il a aperçu un rien — un pli attristé du visage, un éclair passager des yeux, un fléchissement dans la voix, un menu tremblement des mains — un rien qui l'a guidé pour poser son diagnostic plus sûrement que la chimie, les rayons X, le microscope et tout cet inquiétant bagage qui devient fort encombrant. Grâce au sens clinique qu'il possède, affiné au plus haut degré, il manœuvre fort aisément au milieu des difficultés sans nombre que comporte la pratique de cet art médical si varié, si souple, si nuancé qu'il peut rivaliser avec l'art le plus subtil et le plus délicat qui soit. Comme un chef d'armée en campagne, il dispose de forces magiques, qui sont des impénétrables, il est vrai, mais qui brisent une offensive et qui font reculer la mort. Pathologue et clinicien, soit. Mais il est surtout médecin, notre petit médecin vaudois. Médecin, c'est-à-dire apôtre, et comme autrefois le Maître s'en allait par les chemins de la Judée s'en allait vers les tout petits, par les vallées ou les montagnes, sous le soleil ou l'ouragan, il s'en va vers ceux qui souffrent, il est la foi qui réconforte, l'espérance qui ressuscite et la divine charité : dans la maison où l'on pleure, palais brillant ou noire mesure, avec lui entre toujours un clair rayon de chaud soleil.

» Il est modeste avant tout, sachant combien est imparfaite la science humaine dont certains tirent, hélas ! tant de vanité et que trop souvent, devant la mort souveraine, il doit avouer qu'il est vaincu. Mais si, comme le grand ancêtre qu'est le chirurgien français il répète volontiers : « Je le pansai, Dieu le guérira », il n'est pourtant point fataliste, et s'il doit parfois reculer devant l'ennemi menaçant, sans flétrir il se replie pas à pas, combattant sans relâche, défendant le terrain pied à pied et ne rompant la bataille que si l'Irréparable est là. »

Comme la grêle ! — Le docteur Z... va chez un de ses clients, M. X..., qu'il a laissé trois jours avant dans un état désespéré.

En arrivant devant la maison de celui-ci, il aperçoit la porte tendue de noir.

Il devine aussitôt que son malade est trépassé, mais cependant, voulant en avoir l'assurance, il se dispose à gravir l'escalier.

Alors le concierge qui l'aperçoit :

— Oh ! Monsieur, si c'est pour M. X..., c'est inutile de monter, on va le descendre !

D'accord ! — A la rigueur, dit le marchand à un monsieur, je vous laisserai ce faisan pour treize francs.

Le monsieur, saluant poliment :

— Moi aussi.



MEDZEBURROU

DAIR on velladzou proutzou dé Petterlingue, coummun on lay di ain nalleman, l'ay a on villiou valet, qu'avay la nortze dé vini bayre in vella dain la couzena d'on cabaret yo let qu'on servessay à baire et à medzy. Dé tins à outrou ye déemandavé avoué sa cartetta, on bocon dé pan et dé froumadzou, et coummun ci cor nyré jamais pressa, ye profitavé dau momain que ne lay avai nyon à la couzena, por acrotzy dain lou bouffet, on bocon dé tzay couette ot quet que satzé; car, tot lay yiré bon.

Dérayramain noutron affama arrevé à la pinta ain question, on bocon devant la né et coummun ye ne lay yavai nyon au paylou ni à la couzena; ye profité dé viton voaity au bouffet san que lay avay. L'impougue ouna demi-livra dé burrou avoué let quatrour days et lou pautzon et sé dépatze dé viton l'avalà, dévan que coquon vigné. Coummun la cabartière, arrevavé avoué ouna bouteille dé pétrole que lavay éta query à la boutica proutzou dé tzy lly, trauvet ci coo au matin dé la couzena avoué la man dézo lou naz que s'écormantivé d'avalà lou mochi qu'yret dain sa botze ain saillessant per la porta dé derray.

La cabartière tota émochounnaye dé l'avay yu avoué lé pottes grasses sé sondzé dabao que ye lay avai roba oqué din lou bouffet et illie vay dé suite que lou burrou manquavé. Coummun ne rintravé pas illie va vitoy voyty à la fenitra dé dévan et lou vai que modavé avoué son bissa dézo lou bré.

Daboo l'idée lay vin qué lou ristou d'au burrou saret dedins, et illie crie à ouna fenna de deret à ci l'ommou dé vini quanqua la pinta. La cabartière assebin lay vaulet apry, lou ramaïne et quand ye sont dans la tzambla à bayre, lay auvert son bissa erayant dé trova lou ristou d'au burrou; ma à sa granta stupéfachon, tot yret medzy.

L'avay la botze imbardouffliye tant qu'ay zo-roilles. Du adon, tzaccon lou naummet : Medzeburrou.

N'EST PAS MÉ

On demeindze, au prède d'un veladzo, l'organiste s'étai trompâ et l'avai fé onna musica d'einfai, que to lo mondo ein étai escandalisé; asse bin quand saille-ee, lo syndico l'atteindai que dévant po lâi férè onna semonce, et lâi dese :

— Ah ! ah ! vo zâi fé oquie dé bio, stu matin, jamé n'e oin 'na tôle chetta !

— N'est pas mé, répond l'organiste, lé cé gueux dé Branlapantet, que tiré lo soelliet, que s'est trompâ dé chômo.

Pour sûr, alors ! — Dans le cabinet du juge d'instruction :

— Je suis entré dans la chambre, j'ai volé ; mais je n'ai jamais eu l'intention d'assassiner.

— Pourtant, si la victime s'était réveillée, si elle avait appelé au secours ?

L'accusé ironiquement :

— Alors, monsieur le juge, vous conviendrez que c'est elle qui aurait commencé.